

C.G.T S.D.I.S du Rhône C.F.D.T

INTERSYNDICALE C.G.T/INTERCO - CFDT

Monsieur Michel MERCIER
Président du Conseil Général
Vice-Président du Conseil d'Administration du
SDIS

Lyon, le 26 janvier 2001

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint une pétition signée par le personnel du SDIS du Rhône suite à votre refus, par l'intermédiaire de notre administration, de mettre en application les 35 heures au SDIS.

Votre position rigide et l'absence de réponse aux courriers que nous vous avons envoyés sont incompréhensibles pour nos collègues.

Nous vous demandons en conséquence, d'accorder aux agents du SDIS, la réduction du temps de travail dans les mêmes conditions que celles accordées au Conseil Général.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le syndicat C.G.T

Pour le syndicat C.F.D.T

Jacques GUILLON

Michel BLEIN